



SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du mardi 30 juin 2026 A la salle Beethoven – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2635
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Convention de partenariat avec A Thou Bout D'Chant : Concert des élèves du département Chanson
9	4	4	5	Rapporteur : Mme Pauline DIAZ
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Présidente : Madame Pauline DIAZ

Présent(e)s : Madame Pauline Diaz, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Olivier Glück, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Daouda Ouattara, Conseiller Municipale Délégué, Ville de Villeurbanne
Madame Sylvie Bles-Gagnaire, Conseillère Métropole de Lyon ; à Mme Bertin

Pouvoirs : Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Diaz
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Gluck
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon, à Mme Bles-Gagnaire
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Ouattara

Excusé(e)s : Madame Sonia Tron, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Jacques Vince, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Laure Cédac, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Christine Bertin, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Léna Arthaud, Conseillère Métropole de Lyon

Délibération n°2635 – Convention de partenariat avec l'association A Thou Bout d'Chant

Mesdames, Messieurs,

A Thou Bout d'Chant est une salle de spectacle de poche intimiste et chaleureuse. Son objectif est de décroïsonner la chanson française avec une programmation éclectique aussi bien chanson, rap, pop, rock ou encore électro. A Thou Bout d'Chant a obtenu le label Scènes Découvertes de la ville de Lyon, soulignant la qualité du travail effectué et la volonté politique des collectivités locales de permettre aux artistes émergents d'avoir une fenêtre crédible de diffusion et d'accompagnement de leur projet musical. Le département Chanson de l'ENM s'associe à la salle A Thou Bout d'Chant pour une soirée publique mettant ses élèves à l'honneur.

Ce projet fait partie intégrante du cursus pédagogique de l'ENM et permet aux élèves de se confronter à la scène et au milieu professionnel.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre A Thou Bout d'Chant et l'ENM pour la réalisation d'un concert le mercredi 3 juin 2026.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de gestion de l'ENM à signer la convention jointe en annexe.

Annexe : Projet de convention de partenariat avec l'association A Thou Bout d'Chant

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération et autorisent la Présidente à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Pauline DIAZ
Présidente du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)

Adresse : **46 cours de la République - 69100 Villeurbanne**

Représenté par **Pauline DIAZ**, en sa qualité de **Présidente**

Téléphone : **04 78 68 78 05** Mail : **assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr**

Numéro de Siret : **256 901 406 00015** Code APE : **8411Z**

N° licences : **1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188**

ci-après désigné par le terme « **ENM** »

D'une part.

L'association **A Thou Bout d'Chant** Forme Juridique : **Association loi 1901**

Adresse: **2 rue de Thou, 69001 Lyon**

Représentée par **Lucas Rouillet Marchand** en sa qualité de **Président**

Téléphone: **07 56 92 92 89** Mail : **atbclyon@gmail.com**

Numéro de Siret: **808 739 148 000 27**

Code APE: **9001Z**

ci-après désigné par le terme« **A Thou Bout d'Chant**»

D'autre part.

Préambule :

A Thou Bout d'Chant est une salle de spectacle de poche intimiste et chaleureuse. Son objectif est de décloisonner la chanson française avec une programmation éclectique aussi bien chanson, rap, pop, rock ou encore électro. A Thou Bout d'Chant a obtenu le label Scènes Découvertes de la ville de Lyon, soulignant la qualité du travail effectué et la volonté politique des collectivités locales de permettre aux artistes émergents d'avoir une fenêtre crédible de diffusion et d'accompagnement de leur projet musical. Le département Chanson de l'ENM s'associe à la salle A Thou Bout d'Chant pour une soirée publique mettant ses élèves à l'honneur.

Ce projet fait partie intégrante du cursus pédagogique de l'ENM et permet aux élèves de se confronter à la scène et au milieu professionnel.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre A Thou Bout d'Chant et l'ENM de Villeurbanne pour la réalisation d'un concert, effectué par des élèves de l'ENM à titre gracieux dans le cadre de leur enseignement à l'ENM.

A Thou Bout d'Chant s'engage à mettre à disposition sa salle de concert ainsi que le personnel nécessaire à son bon fonctionnement pour un concert d'élèves de l'ENM le mercredi 3 juin 2026 à 20h30, selon le planning suivant :

- Arrivée des artistes : 16h
- Balances : entre 16h et 19h15 :

16h-16h30 - Alice Fiolet : Solo Piano voix 10mn

16h30-17h - Baptista et Kacielle : Duo Basse électrique (prévoir ampli) et 2 micros voix lead 10mn

17h-17h30 - Clémence (Clémence Buffat) : Solo Piano Guitare et 2 micros vx 15mn

17h30-18h - Caillou tordu (Pierre Morin) Solo : Piano (cour ou jardin) Synthé (lead) 2 micros vx 15mn

18h-18h30 - Bule (Céline Hourriez) Trio : Piano voix (cour ou jardin) Contrebasse Sax

18h30-19h - La Duche (Chloé Durantis) Solo : Ukule Guitare Ordinateur et 2 micros vx

19h Raccord - Chants populaires : groupe polyphonique acoustique 15mn

- Concert : 20h30

Article 2 : Obligations de l'ENM de Villeurbanne

L'ENM s'engage à :

- Communiquer à A Thou Bout d'Chant les informations nécessaires sur les groupes ou élèves participants (répertoire, besoins techniques, etc.) en amont de la prestation.
- Respecter les consignes de sécurité.
- Informer ses élèves qu'ils ne peuvent prétendre à aucune rémunération au titre des concerts organisés au terme de la présente convention.
- En tant qu'employeur, l'ENM assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 3 : Obligations de A Thou Bout d'Chant

A Thou Bout d'Chant s'engage à :

- Prendre en charge l'organisation générale du concert (accueil et communication).
- Mettre à disposition la salle de concert en ordre de marche, ainsi que le matériel technique et le personnel nécessaire à son bon fonctionnement.
- En tant qu'employeur, A Thou Bout d'Chant assumera l'intégralité des rémunérations, charges fiscales et sociales relatives à son propre personnel.

Article 4 : Communication

Les deux structures s'engagent à promouvoir les concerts par tous les moyens dont ils disposent. L'ENM s'engage à envoyer les éléments de communication avant la date de concert.

Article 5 : Gratuité de la prestation des élèves de l'ENM

La participation des élèves de l'ENM au concert est réalisée à titre gracieux, sans versement de

rémunération. Ces prestations sont réalisées à but pédagogique, aucun contrat de cession ne peut être établi entre les groupes ou artistes de l'ENM et A Thou Bout d'Chant.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 4 juin 2026 à minuit.

Article 7 : Responsabilité

L'ENM et A Thou Bout d'Chant attestent avoir souscrit, chacun en ce qui les concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux administratifs de Lyon, après épuisement des voies amiables.

Article 8 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 9 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Lyon, le 12 mai 2026,
En deux exemplaires originaux

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27



Signatures

Pour A Thou Bout d'Chant :

Son Président, Lucas Rouillet Marchand

Pour l'ENM de Villeurbanne :

Sa Présidente, Pauline Diaz